



Saint-Joseph-de-Sorel

L'Information municipale



Chers(es) Saint-Josephois(es),

CONCOURS : ON FLEURIT

Oui, c'est un défi pour nous du Conseil, et oui, c'est le début de toute une aventure. Il va falloir se salir les mains, se faire peut-être des ampoules et ressentir des courbatures. Nous du Conseil, sommes prêts et déterminés, et vous citoyens, vous serez habités du même enthousiasme que nous. Pour nous, c'est un projet porteur pour les trois prochaines années et nous sommes persuadés qu'il se poursuivra dans la prochaine décennie.

De quel projet s'agit-il ? Je suscite votre curiosité : Hé bien! L'aventure mobilisera toute la population de Saint-Joseph-de-Sorel. Cette entreprise mettra de la joie de vivre à Saint-Joseph-de-Sorel. Bien sûr, les rébarbatifs n'embarqueront pas, mais ils en seront quand même touchés.

À l'unanimité, nous voulons fleurir notre ville : pas seulement les espaces publics. Nous fleurirons vos résidences, les parterres des propriétaires tout comme les balcons des locataires. Alors, préparez-vous à mettre vos mains dans le terreau, à vous agenouiller, à brasser de la terre et à empoter des plants. Cela est notre mandat à nous tous.

Croyez-vous que l'on ne vous supportera pas, que l'on vous demandera de vous impliquer et que nous attendrons que le fruit mûrisse. Non, nous sommes plus déterminés que cela, nous croyons trop en ce projet pour ne pas vous stimuler.

Premièrement, il y aura distribution de compost strictement pour les gens de Saint-Joseph-de-Sorel aux jardins communautaires le 23 mai 2009.

Deuxièmement, au Centre Récréatif Aussant (aréna) nous distribuons des caissettes de fleurs gratuitement pour les citoyens qui se présenteront à la même date que mentionnée ci-haut.

Troisièmement, une équipe parcourra les rues de la municipalité en août pour lister les résidences fleuries. Nous espérons des arrangements floraux originaux, cela ne nécessite pas obligatoirement un volume extravagant. Nous recherchons de la créativité.

Pour les nombreux résidents qui s'impliqueront, trois bons d'achat seront tirés au hasard dans trois catégories soient :

- Les balcons des étages supérieurs;
- Les balcons du rez-de-chaussée;
- Les arrangements paysagés des parterres des résidences.

Chaque bon d'achat sera d'une valeur de 150,00 \$ négociable chez un détaillant de la région.

Mes amis horticulteurs en herbe à vos pioches, râteaux, bulbes, graines, plants, semis et j'en oublis. C'est un défi à vous de le relever.

Le Conseil qui fleurit vos vies.

M. Olivar Gravel, Maire



Les décisions importantes du conseil

SESSION ORDINAIRE

09-03-16 • Matières résiduelles : Le Conseil de Ville signifie son accord à ce que la MRC de Pierre-De Saurel déclare au cours des prochains mois, compétence en matière de gestion des matières résiduelles dans leur ensemble (collecte, transport, valorisation, traitement, tri et enfouissement des matières résiduelles régulières, sélectives et dangereuse) à l'égard de l'ensemble des municipalités de son territoire.

09-04-20 • Programme Rénovation Québec-SHQ : Le conseil demande à la SHQ de bien vouloir aviser la Ville si des sommes supplémentaires sont disponibles dans le cadre du programme Rénovation Québec – SHQ Phase VI – Volets 1 et II. (Nous avons déjà la somme de 50 000 \$ à la résolution C.P. 09-13). (C.P. 09-03-161)

Route industrielle : Le Conseil poursuit le dossier d'expropriation des terrains adjacents à la rue Désiré en vue de l'établissement d'une route industrielle. (C.P. 09-04-06)

Collecteur pluvial : Le Conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire, soit la firme Dessau pour l'établissement des plans et devis du projet du collecteur pluvial pour les rues Pie IX, Chevrier et Léon XIII. (C.P. 09-04-06)

Fleurons du Québec : Le Conseil accorde un montant de 10 000 \$ pour les projets à réaliser en 2009 dans le cadre des Fleurons du Québec. (C.P. 09-04-06)

Piscine et terrains de jeux : Le Conseil engage le personnel à la piscine et aux terrains de jeux pour cet été. (C.P. 09-04-06)

SHQ : Le Conseil approuve le budget révisé 2009 par la SHQ qui fait état d'un déficit de revenu de 68 485 \$ dont 10% est supporté par la Ville. (C.P. 09-04-06).

Sûreté du Québec : Le Conseil demande à la Sûreté du Québec d'accroître le nombre de patrouille sur le territoire étant donné la constatation des actes de vandalisme dans la ville récemment.

Dépôt du rapport financier 2008 : La municipalité termine l'année avec un total des dépenses de 4 274 278 \$, soit 279 772 \$ de surplus. Le surplus accumulé atteint la somme de 462 890 \$.

REMERCIEMENTS CLINIQUE DE SANG

Sous la présidence d'honneur de monsieur Olivar Gravel, le Conseil municipal ainsi que le maire tiennent à remercier la population, les bénévoles, Héma-Québec et particulièrement tous les donateurs qui ont participé à la clinique de sang à la mémoire de Suzanne Saumure Gravel qui a eu lieu au Restaurant Tracy, le 9 avril dernier. Cette clinique a permis de recevoir 90 donateurs de sang et ainsi dépasser l'objectif visé de 75 donateurs.

ENCORE MERCI À TOUS !

REMERCIEMENTS FÊTE CENTRE RÉCRÉATIF AUSSANT

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et plus particulièrement le maire, monsieur Olivar Gravel tient à remercier tous les bénévoles qui se sont impliqués de près ou de loin à la réussite lors de la journée d'activités tenue au Centre Récréatif Aussant au mois de mars dernier. Cet événement fut un grand succès avec un nombre de participants record.

Membres du conseil

• Olivar Gravel	450 742.3148
• Serge Baron	450 742.5818
• Jean-Guy Cournoyer	450 743.8779
• Noëla Desmarais	450 742.7521
• Francine Parenteau	450 746.0896
• Jacques Renaud	450 743.7803
• Paul-Émile Tellier	450 746.4746

PRO-MAIRE



Monsieur Serge Baron
siège présentement comme pro-maire

Monsieur Baron a été élu conseiller pour la deuxième fois en juin 2001. Il est membre des comités suivants : Comité Consultatif Environnemental, Comité de la Fête des Bénévoles, Comité des Parcs et Loisirs et Comité de Protection Civile Municipale.

COMITÉ RÉGIONAL DE COORDINATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

RÉUNION DU :

09-04-14 • (Jessica Brousseau, Coordonnatrice, de Saint-Joseph-de-Sorel : Jacques Renaud, Olivar Gravel; de Ste-Anne : Réjane Salvail, présidente, Pierre Lacombe, Maxime Dauplaise; de St-Ours : Daniel Arpin, Denis Hébert; de St-Robert : Patricia Salvas, Nathalie Lussier, de Ste-Victoire : Solange Cournoyer, Michel St-Martin, P.P. Simard; de Massueville : René Bonin : de St-Gérard : Éric Tessier, François Léveillé et de Yamaska : Michel Arel).

Les représentants discutent du titre à donner à la Politique familiale régionale et remettent leur décision à plus tard. Le 29 avril se tiendra la séance de consultation régionale des organismes.

Les tâches à accomplir par les membres pour la prochaine rencontre sont :

- Réunir le comité local;
- Inventorier les ressources « famille »;
- Répertorier les actions « famille »;
- Préparer la première consultation.

Nous avons reçu une extension de 14 mois pour la réalisation de la politique familiale, soit jusqu'au mois de mai 2010.

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

DÉCISIONS IMPORTANTES SÉANCE DU :

09-04-08 • **Schéma de couverture de risque** : Adoption du schéma de couverture de risque en sécurité incendie à la suite de la réception de l'attestation de conformité du ministre de la Sécurité publique.

CLD : Les maires suivants représenteront la MRC au CLD : Raymond Arel, Olivar Gravel et Gilles Salvas.

FIER : Le Conseil des maires accepte de verser le deuxième versement au FIER Bas-Richelieu.

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANUELLE :

09-04-16 • (Olivar Gravel, André Bélanger, Réjane Salvail ainsi que Louis Cardin, J.-F. Audet, Charles-Éric Noël et André Tremblay)

Rapport financier 2008 : La Régie termine l'année 2008 avec un total des dépenses de 820 185 \$ et un surplus de 31 682 \$. Le surplus accumulé atteint la somme de 285 424 \$. Les prévisions budgétaires 2009 sont de 925 000 \$ dont 25 000 \$ affectée dans une réserve pour le traitement futur des boues.

Rapport du président : Les rendements épuratoires obtenus durant

l'année sont excellents. La station d'épuration ainsi que l'ensemble des ouvrages d'assainissement ont fonctionné correctement. Le bilan annuel de performance de l'année 2008 émis par le ministère des Affaires municipales et des Régions accorde une note de 100% tant au niveau de l'exécution du programme de suivi que du respect des exigences de rejet. La charge polluante moyenne reçue en DB05 au courant de l'année 2008 est supérieure de 12% par rapport à l'année 2007, mais ne représente que 59.6% de la charge de conception. Pour ce qui est du débit moyen, une augmentation de 9.5% a été enregistrée par rapport à l'année 2007 représentant 66.6% du débit de conception de la station. Un mandat a été alloué à la firme « Aquatech Services Techniques des Eaux » dont l'objectif était de procéder à une étude de faisabilité d'aération des étangs par « Énergie Éolienne ». Un rapport est à suivre. Au mois d'octobre, Aquatech a procédé à la réalisation de la mesure du voile des boues des six étangs d'où une quantité importante de boue a été enregistrée au niveau des étangs #1. Pour le moment, aucun problème à court terme n'est envisagé à l'émissaire et ce, étant donné le faible taux d'occupation de boue enregistré au niveau des étangs #2 et #3. Cependant, il serait opportun que la Régie envisage, par l'octroi d'un mandat, l'étude des différentes technologies existantes afin de disposer de ces boues. Un autre élément important, la durée de vie utile de certains équipements, en effet, bien qu'un remplacement progressif des pompes est prévu au poste de pompage P-08, les problèmes rencontrés au niveau des contrôles sont de plus en plus fréquents et influent sur les modes de fonctionnement augmentant ainsi les frais d'entretien. Pour terminer, la Régie a presque complété l'installation des équipements nécessaires à la sécurité. Les employés d'Aquatech observent avec rigueur et veillent à l'application des procédures des travailleurs œuvrant en espace clos afin de respecter les règlements de la CSST.

Autres dossiers : Les délégués discutent d'autres dossiers dont la reconduction de l'entente de service avec Aquatech; du renouvellement des assurances; du projet éolienne; du remplacement de pompes; de l'évaluation des biens immeubles de la Régie; de l'évaluation du voile de boues dans les étangs; de l'achat d'équipement de sécurité, etc..

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY-SAINT-JOSEPH-SAINT-ROCH

SÉANCE ORDINAIRE DU :

09-03-25 • (Olivar Gravel, Francine Parenteau, Yves Bérard, Claude Pothier ainsi que Luc Airoidi et Diane Robillard)

Rapport financier : La firme de comptables agréés « Blais et associés » dépose le rapport financier au 31 décembre 2008 qui se résume comme suit : la dette est de 1 940 000 \$ (Sorel-Tracy 1 485 668 \$; Saint-Joseph 390 176 \$ et St-Roch 64 156 \$); le surplus de l'exercice 100 979 \$ et le surplus accumulé 302 747 \$. Les négociations pour le renouvellement de la convention collective se poursuivent.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Résidence de la Pointe-aux-Pins

C'est votre chance !

Vous êtes locataires et vous êtes fatigués de vivre le stress du locataire ! Cette année le proprio va-t-il nous augmenter, combien va être l'augmentation, va-t-il reprendre son logis pour placer ses vieux parents, cette année va-t-il se décider à rénover, cela fait trois ans qu'il reporte le projet, de plus notre logement est difficile à chauffer, il y a de la moisissure dans la salle de bain, etc.

Aimeriez-vous demeurer dans un logement bien chauffé, bien éclairé, bien entretenu, actuel et sécuritaire ? Vous bénéficiez du service d'un concierge, aurez du stationnement pour votre voiture, de plus, la moitié de nos logements ont vue sur le fleuve.

Mais quel prix doit-on déboursier pour ses logis ? Le prix moyen en janvier 2009, pour quatorze logements occupés, était, tenez-vous bien, de 313,50 \$ et dans ces résidences vous n'aurez qu'à payer votre téléphone et votre câble. Nous disposons de 15 logements dont

un est un 4 ½ et 14 sont des 3 ½, le tout est situé dans un immeuble de 2 étages, avec salle communautaire au rez-de-chaussée.

Hélas, il y a des critères à respecter pour occuper ces appartements. Il faut obligatoirement habiter Saint-Joseph-de-Sorel, être âgé de 52 ans et plus, bénéficier d'un faible revenu, (exemple : pension de vieillesse avec supplément garantie ou aide social, etc.). Votre loyer sera basé sur vos revenus dont vous aurez la stabilité et ne serez jamais étouffé. Vous êtes encore hésitant malgré l'offre alléchante qui vous est présentée, vous êtes craintif à cause de votre bail existant. Il y a possibilité de le briser lorsqu'une personne décide d'habiter dans un logement subventionné par l'Office Municipale d'Habitation.

À Saint-Joseph-de-Sorel, nous disposons de 15 logements à la Pointe-aux-Pins. Notre liste de futurs locataires est pratiquement épuisée, il y un roulement fréquent de résidents à cause de leur âge. Alors n'hésitez plus et prenez plus d'informations en communiquant avec **monsieur Roger Courchesne**, directeur de l'Office Municipale d'Habitation de Saint-Joseph-de-Sorel au **450 746-7532**.

À vous la chance, n'hésitez plus !

Campagne du Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER C'EST MAINTENANT QU'IL FAUT S'Y METTRE !

Après deux mois de campagne, nous avons amassé un montant total de 1 840 \$ pour l'aménagement de jeux au parc de la Pointe-aux-Pins. Rappelons que dans le cadre de cette campagne de promotion du Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER, Hydro-Québec verse un montant pour notre projet : 35 \$ pour un rapport de recommandations émis en ligne et 30 \$ pour celui envoyé par la poste.

Ce premier résultat est encourageant et nous remercions tous les citoyens qui ont pris le temps de remplir leur questionnaire. Mais il ne faut pas s'arrêter là. Ce serait une erreur de prendre pour acquis que les rapports vont naturellement continuer à être émis au même rythme au cours des prochains mois. Si l'on se fie au déroulement des campagnes antérieures, il y a toujours une pointe au début et le nombre de rapports émis chute de façon importante par la suite.

Par conséquent, il faut y mettre du nôtre et redoubler d'ardeur dès maintenant si nous voulons atteindre notre objectif de 4 512 \$ et ainsi réaliser notre projet.

Vous n'avez pas encore rempli le questionnaire du Diagnostic résidentiel ? Pourquoi attendre ? Vous pourriez faire des économies d'énergie et en plus contribuer à l'aménagement de jeux au parc de la Pointe-aux-Pins.

Vous l'avez déjà rempli ? Bravo ! Mais pourquoi ne pas vous donner le défi de convaincre un voisin, un parent ou un ami d'en faire autant ? Pour eux, pour l'environnement et pour notre projet. Si chacun réussit à convaincre un autre citoyen admissible à remplir le questionnaire, nous aurons alors de véritables chances d'atteindre notre objectif.

Ensemble, suivons le courant collectif.
**LE DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL,
ÇA RAPPORTE À TOUS.**

Et surtout, ça vous rapporte à vous !



ENTREPRISES OFFRANT LE SERVICE DE DÉCHETTERIE (avec frais)

POUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, LES BRANCHES, LES PIÈCES D'AUTOMOBILES :

- **Location Sorel Inc.**
370, rue du Collège • Sorel-Tracy • Téléphone : 450 742-3787

POUR LE CIMENT, LE BITUME, LA BRIQUE, LA PIERRE :

- **Sintra Inc.**
290, rue Mgr Desranleau • Sorel-Tracy • Téléphone : 450 742-5993

POUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, LE CIMENT, LE BITUME, LA BRIQUE, LA PIERRE :

- **Danis Construction Inc.**
13 000, rte Marie-Victorin • Sorel-Tracy • Téléphone : 450 742-5335

DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

POUR LA PEINTURE, TEINTURE LES VERNIS
(dans leur contenant d'origine):

- **Maxi-Centre R.M. Bibeau**
2425, boul. Saint-Louis • Sorel-Tracy • Téléphone : 450 743-3321
- **R.M. Bibeau**
1293, ch. Des Patriotes • Sorel-Tracy • Téléphone : 450 743-0047
- **Patrick Morin**
369, boul. Poliquin • Sorel-Tracy • Téléphone : 450 742-4567

POUR LES HUILES USÉES (AUTOMOBILES) :

- **Canadian Tire • Service de Mécanique**
280, boul. Fiset • Sorel-Tracy • Téléphone : 450 743-5515

Note : Les huiles usées doivent être déposées dans le conteneur rouge.

CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES SÉLECTIVES ET GROS OBJETS.

Veuillez prendre note que les **ordures ménagères**, la **cueillette sélective** ainsi que les **gros objets** sont ramassés la même journée, soit **LE LUNDI**.

Ordures ménagères : une (1) fois par semaine.

Cueillette sélective : une (1) fois par deux (2) semaines aux dates suivantes : 18 mai, 1^{er}, 15 et 29 juin, 13 et 27 juillet, 10 et 24 août, 7 et 21 sept., 5 et 19 oct., 2, 16 et 30 nov., 14 et 28 déc.

Les gros objets ne sont pas ramassés à la même heure que les ordures ménagères, mais **durant la journée par un autre camion** aux dates suivantes : 1^{er} juin, 6 juillet, 3 août, 7 sept., etc. Aucun appel téléphonique n'est requis pour ces collectes d'encombrants.

Nous vous demandons de mettre vos bacs et les gros objets à la rue la veille de la journée de la cueillette, question de salubrité et de propreté, **soit après 19h00 le dimanche soir ou le lundi matin avant 7h00.**

FERMETURE DU PONT TURCOTTE

Maintient du service d'autobus Sorel-Longueuil

Le CIT Sorel-Varenes désire informer sa clientèle que le service d'autobus sera maintenu intégralement pendant la fermeture du pont Turcotte, qui aura lieu entre le 1^{er} et le 14 juin 2009, ainsi qu'entre le 13 juillet et le 23 août 2009.

Cependant, il n'y aura pas de service entre le pont Turcotte et l'abribus situé à l'intersection de la route Marie-Victorin et du chemin St-Roch. Il est à noter que sur certains départs, le territoire compris entre cet abribus et le stationnement incitatif de la Plaza Tracy sera desservi par une navette taxi identifiée à cet effet.

Les utilisateurs de la navette devront présenter un titre de transport valide ou en acheter un à bord, lors de l'embarquement.



Pour plus d'information :
CIT Sorel-Varenes
191, rue du Roi, Sorel-Tracy
450 743-4411

COURS DE PREMIERS SOINS

Les résidents étudiants de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent des cours de secourisme et RCR seront remboursés à 100 % du coût d'inscription lorsque cette qualification est requise pour l'obtention d'un emploi étudiant (e) au Service des loisirs de la Ville. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

Communiquez avec :

La Croix-Rouge région de Sorel-Tracy,
Responsable Mme Francine Deschenaux 450 742-7294.

COURS SAUVETEUR PISCINE

Veillez surveiller la publicité pour les cours de sauveteurs offerts par la Ville de Sorel-Tracy, soit: médaille de bronze, croix de bronze et sauveteur national. Ils sont absolument NÉCESSAIRES pour travailler en piscine publique.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remboursera à ses étudiants, sur présentation d'une pièce justificative, 100% du coût du cours une fois ce dernier réussi, et seulement 50% dans le cas où ce dernier serait échoué.

Veillez noter que ce remboursement inclut le coût des livres et documents.

N.B. vérifier si votre carte de sauveteur est expirées.

CLUB DE FER

Si vous êtes intéressés à être membre du Club de fer « Pointe-aux-Pins » et à faire partie d'une ligue de jeu de fer dont les activités se tiendront au terrain du parc de la Pointe-aux-Pins, veuillez contacter monsieur

Paul-Émile Provencal au 450 743-9734.

CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit:	702 rue Montcalm	Salle numéro:	1
Jour:	Tous les mardis	Arrivée:	19h00

Informations :

Madame Monique Blanchard
tél. : 450 743-8197



BIENVENUE CHEZ NOUS

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, à chaque 4^e mardi du mois à 15h30 et 18h30.

Soyez au courant de ce qui se passe dans notre Ville.

Pour votre information voici les dates :

• 26 mai • 23 juin • 28 juillet • 25 août 2009

LES SCOUTS

RÉCRUTENT ET INVITENT...

GRUPE SCOUT PIERRE DE SAUREL

Les jeunes filles et garçons de 7 à 17 ans sont invités à aller visiter les jeunes scouts du Groupe Pierre de Saurel lors de leur réunion hebdomadaire.

Les Castors de 7 et 8 ans, Louveteaux de 9 à 11 ans, et Éclaireurs (res) de 12 à 14 ans vivent des expériences aussi intéressantes, amusantes et enrichissantes, qu'excitantes. Ils seront heureux de vous accueillir lors de leur « Soirée Ami(e) ». Possibilité de 2 visites pour mieux nous connaître et c'est sans obligation.

Le scoutisme s'adresse à toi qui est curieux, qui aime la nature, le plein air, a beaucoup d'imagination, aime faire différent et relever des défis. Pour être des nôtres, tu dois avoir atteint l'âge minimum requis au plus tard le 30 septembre.

Pour les jeunes et adultes intéressés désirant en savoir d'avantage, **contactez Diane Charbonneau au 450 743-7142.**

BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi à 13h30, il y a un bingo récréatif au sous-sol de l'église de Saint-Joseph-de-Sorel organisé par le Chez-Nous de St-Joseph en collaboration avec la Fabrique.

Les profits seront remis au Chez-Nous de Saint-Joseph.

Nous vous attendons en grand nombre !

YOGA STRETCHING

Veillez surveiller votre prochain bulletin municipal pour les informations concernant la prochaine session de yoga stretching qui devrait débuter au mois de septembre prochain.

Rappel sur notre réglementation

• RAMPE DE MISE À L'EAU

À compter du 1^{er} juin, la passe est obligatoire pour utiliser la rampe de mise à l'eau. Voici les dates et le coût pour faire la demande de votre passe : Demande de passe exclusivement réservée aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel : du 25 mai au 5 juin inclusivement, vous devez vous présenter au bureau de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Prendre note que vous pouvez vous inscrire en tout temps.

Demande de passe pour les résidents de Sorel-Tracy : à compter du 8 juin, vous devez vous présenter au bureau de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Le coût de la passe pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et pour les résidents de Sorel-Tracy est fixé à 25,00 \$.

UN MAXIMUM DE 50 PASSES SERA ÉMIS PAR ANNÉE D'ÉMISSION

• RÈGLEMENTS CONCERNANT LA RAMPE DE MISE À L'EAU

• La passe est délivrée uniquement sur présentation d'un certificat d'immatriculation ainsi que d'une pièce d'identité indiquant l'adresse du détenteur pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et sur présentation de la carte du citoyen pour les résidents de Sorel-Tracy.

• La passe indiquera le nom du détenteur ainsi que le numéro du certificat d'immatriculation correspondant aux véhicules.

• Une passe est obligatoire pour utiliser la rampe de mise à l'eau ainsi que pour stationner votre véhicule auquel est attachée une remorque à bateau. Les endroits permis pour ledit stationnement dans la Ville, vous seront mentionnés au moment de l'acquisition de votre permis. La passe est valable pour l'année d'émission et renouvelable chaque année. La passe doit être installée dans le pare-brise avant du véhicule, du côté du conducteur.

• Les autres règlements vous seront remis lors de l'acquisition de votre permis. *Ne pas oublier que toute contravention au présent règlement constitue une infraction et est passible d'une amende de 50,00 \$ plus les frais. L'infraction est signifiée par constat d'infraction et peut être constatée par un policier ou un employé de la Ville désigné par le Conseil. Toute infraction est poursuivie en vertu des dispositions du Code de Procédure Pénale du Québec.*

• ANTENNES (satellite)

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel possède dans son règlement de zonage les dispositions concernant l'implantation des antennes satellites dans une perspective d'amélioration de la qualité des espaces situées en façade des bâtiments. Avant d'installer une antenne satellite, une tour, etc., vous devez vous procurer ledit règlement afin que l'installation soit conforme au règlement. Vous pouvez vous procurer un extrait du règlement sur notre site internet www.vsj.s.ca.

• PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE

Le règlement de construction concernant les piscines creusées et/ou hors-terre a été modifié et un permis (gratuit) est obligatoire pour installer une piscine.

Veillez communiquer avec les bureaux de l'Hôtel de Ville pour de plus amples renseignements.

• VENTE DE GARAGE

Il est permis à tous les résidents de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et ce, une fois par année, de procéder à une vente de garage entre le mois de mai et le mois d'octobre inclusivement sur le territoire de la ville. Toute personne voulant procéder à une vente de garage doit obtenir du Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel un certificat d'autorisation au coût de 10,00 \$. N.B. Ce règlement pourrait être modifié prochainement.

• ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

• EFFLUENTS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS UNITAIRES ET DOMESTIQUES

Il est interdit, en tout temps, de rejeter ou de permettre le rejet dans les réseaux d'égouts unitaires ou domestiques (puisards) des objets suivants : de l'essence, du benzène, du naphte, de l'acétone, des solvants et autres matières explosives ou inflammables, de la cendre, du sable, de la terre, de la paille, du cambouis, du gazon, des résidus métalliques, de la colle, du verre, de la sciure de bois, des copeaux de bois, etc. et autres matières susceptibles d'obstruer l'écoulement des eaux ou de nuire au fonctionnement propre de chacune des parties d'un réseau d'égouts et de l'usine de traitement des eaux usées.

• PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc., n'oubliez pas de vous informer des réglementations en communiquant à l'Hôtel de Ville et si nécessaire y faire préparer le permis de rénovation et/ou construction, avant la date prévue des travaux.

• CHATS ET CHIENS ERRANTS

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a engagé une firme soit, l'Agence Canine, afin de faire respecter le règlement concernant les chiens, chats et autres animaux. Comme la Ville reçoit plusieurs plaintes concernant les chiens et les chats errants, veuillez garder vos animaux en « laisse » pour ne pas qu'ils incommodent vos voisins. Vous pouvez porter plainte en communiquant avec l'escouade canine. De plus, une fois l'an, le responsable de l'Agence passera de porte à porte afin de percevoir le coût de la licence de chien et de vous remettre celle-ci. Si au cours de l'année vous devenez propriétaire d'un chien, veuillez téléphoner aux numéros de téléphone suivants 450 780-5668 ou 819 221-2033 afin de l'enregistrer en bonne et due forme.

IMPORTANT

Pour vous procurer le permis nécessaire, il serait préférable de communiquer avec le bureau de l'Hôtel de Ville au 450 742-3744, afin de faire préparer le formulaire nécessaire à l'émission du permis.

HEURES D'OUVERTURE-Horaire d'été

(DU DÉBUT MAI AU 1^{ER} LUNDI DE SEPTEMBRE)

Bureau administratif à l'hôtel de ville

Lundi au jeudi de : 8h15 à 12h00
13h00 à 16h30
Vendredi : 8h15 à 11h45
Fermé l'après-midi

FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES VACANCES

Le bureau sera fermé du 20 juillet au 31 juillet 2009 inclusivement.

TRAVAUX PUBLICS

Lundi au jeudi de : 7h00 à 12h00
13h00 à 17h00
Vendredi : 8h00 à 12h00
Fermé l'après-midi

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Le bureau de la municipalité et les travaux publics seront fermés :
Lundi 18 mai • Mercredi 24 juin
Lundi 29 juin • Lundi 7 septembre

BORNES-FONTAINES • DRAINAGE

Au printemps (mai) et à l'automne (octobre), les employés municipaux procèdent au drainage des bornes-fontaines. Ce qui rend l'eau potable de couleur "jaune" ou "brune". Pour remédier à ce problème, veuillez faire couler votre eau pendant quelques minutes ou pour plus d'informations, communiquer avec Monsieur Jacques Bonin, contremaître des Travaux publics, au garage municipal au 450 743-4572.

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 19 mai - 15 juin - 6 juillet - 17 août

Heure : 19h00 - début de la séance ordinaire

SERVICES MUNICIPAUX

URGENCE : (Police et Incendie)	911
Police SQ :	450 310-4141
Incendie Ville de Sorel-Tracy: Prévention	450 780-5600, p.5660
Garage municipal, voirie :	450 743-4572
Secrétariat :	450 742-3744
Secrétariat : (télécopieur)	450 742-1315
Courriel : ville@vsjs.ca • Site web : www.vsjs.ca	
Aréna : (loisirs)	450 743-3205
Piscine :	450 742-1172
Local du 3e âge :	450 743-5431
Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel	
1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy	450 743-7087

LOCATION DE SALLES

Deux (2) salles non-fumeurs sont disponibles pour tout genre de réunion, tel que fête de famille, mariage, noces, party de bureau, etc.

Une troisième salle est disponible pour les contribuables de Saint-Joseph-de-Sorel aux périodes suivantes : entre le 10 décembre et le 1^{er} février et entre le 1^{er} juillet et le 15 août.

Pour information et/ou réservation communiquez avec Madame Christine Mandeville en composant le 450 742-3744.

COMPTE DE TAXES

DEUXIÈME VERSEMENT :	13 MAI 2009
TROISIÈME VERSEMENT :	12 AOÛT 2009

ARROSAGE

Prendre note que l'arrosage des gazons, jardins, etc... est interdit entre 8h00 de l'avant-midi et 19h00 le soir.

Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils ltée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.